

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive
- FSSE
N° 2020-D-132

**FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2020 :
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA
VILLE D'ANGOULEME**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 5 et 6 septembre 2020, est approuvée la convention passée entre la ville d'Angoulême et GrandAngoulême.

Article 2 – Dans le but de soutenir l'événement, la ville d'Angoulême s'engage à apporter son aide par des prestations techniques (décoration florale, matériel technique et personnel), la mise à disposition de matériel et l'intervention d'éducateurs sportifs.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir à la ville d'Angoulême des espaces publicitaires.

Article 4 – Monsieur le directeur général adjoint chargé de la proximité et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 juin 2020